



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	57
En exercice	:	57
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	14/02/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORQUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-53 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DÉVELOPPEMENT DURABLE - PARTICIPATION DANS LE PROJET
D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUE DU SAFARI DE PEAUGRES**

Rapporteur : Monsieur Olivier DE LAGARDE

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Cette démarche volontaire vise à mobiliser les acteurs du territoire afin de réduire au maximum les consommations d'énergie et augmenter la production d'énergie renouvelable (ENR) et ainsi atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les six prochaines années.

La volonté d'Annonay Rhône Agglo est de favoriser l'appropriation et les retombées locales des projets en impliquant les acteurs du territoire. C'est notamment le cas pour le projet d'ombrières photovoltaïques du parking du Safari Parc de Peaugres.

Ce projet en cours de construction est porté par la société REDEN Solar. Au total, les ombrières occuperont un espace de 10 300 m² et couvriront près de 650 places de parking. Elles accueilleront 4690 panneaux solaires qui produiront environ 2,04 MWc,

soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 3000 habitants, hors chauffage.

Une campagne de financement participatif a été mise en place (80 000 € d'obligations convertibles en actions pour une durée de 4 ans). Elle est réservée dans un premier temps aux habitants de l'Agglomération.

En parallèle, comme symbole de leur volonté d'implication dans les projets d'énergies renouvelables, Annonay Rhône Agglo, la commune de Peaugres ainsi que le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (propriétaire du parking) prévoient de co-investir dans le projet (à hauteur de 12 000€ d'obligations au total, soit 5000 € pour la commune de Peaugres, 5000 € pour Annonay Rhône Agglo et 2000€ pour le SDEA).

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et 2253-1,

VU le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération cadre du Conseil communautaire du 25 septembre 2018 portant sur le développement des énergies renouvelables,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la participation d'Annonay Rhône Agglo, pour un montant de 5000 €, au projet d'ombrières photovoltaïques du safari Parc de Peaugres,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant légal, à réaliser l'ensemble des dépenses afférentes, dans la limite des inscriptions budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute autre pièce se rapportant à la présence délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/2020
Affiché le : 02/03/2020
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/2020

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du Conseil
Communautaire
Le President



Simon PLENET

REÇU À LA
SOUSS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020